



**ACTES DE LA PREMIÈRE
CONFÉRENCE TERRITORIALE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DES CAPS ET MARAIS D'OPALE**

**LUNDI 26 JANVIER 2015
SAMER**



Une autre vie s'invente ici



Parc
naturel
régional
des Caps et
Marais d'Opale

UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LA VIE DU PARC NATUREL RÉGIONAL



La nouvelle charte du Parc, validée par décret du Premier ministre le 14 décembre 2013, a instauré une conférence territoriale regroupant tous les signataires de la charte et les partenaires du Syndicat mixte. Son rôle est essentiel : il s'agit d'anticiper, de suivre et d'analyser les politiques publiques mobilisées pour mettre en œuvre la charte du Parc et atteindre ses objectifs.

Tout naturellement, cette première conférence territoriale s'est particulièrement penchée sur les outils de pilotage de la charte et d'évaluation de

sa mise en œuvre, en mettant en valeur la diversité des contributions. Pour autant, elle ne s'est pas écartée des modes de faire originaux du Parc. Se sont ainsi succédés les coups de cœur mettant en valeur quelques actions exemplaires, un spectacle un peu décalé mais plein de dynamisme communicatif, enfin une table ronde avec des personnalités politiques et techniques de premier ordre témoignant de l'intérêt qu'elles attachent au Parc naturel régional.

Cette première conférence territoriale, qui s'est tenue sous la présidence d'Hervé Poher, a parfaitement rempli sa mission de mobilisation des signataires et de coordination des actions inscrites dans la charte. Merci à tous les participants et à ceux qui ont apporté leur contribution à ce moment fort de la vie du Parc.

La présidente du Parc,
Dominique REMBOTTE



SOMMAIRE

Un dispositif multi-partenarial de suivi de la mise en œuvre de la charte	page 4
Les coups de cœur du Parc	page 10
Table ronde : une dynamique partagée pour l'avenir du territoire	page 13
annexe 1 : liste des participants	
annexe 2 : résultats des questionnaires d'évaluation de la conférence territoriale	

SMS - Durant toute cette conférence territoriale, les participants pouvaient s'exprimer en direct par SMS qui s'affichaient à l'écran. Quelques uns de ces messages sont repris au fil de ces actes.

Rédaction : Laetitia Lecigne, Olivier Putot, François Mulet

Photos : François Mulet, Marie-Noëlle Cuevas

Mise en page : François Hétru

Impression :
juillet 2015



La place de Samer lors de la fête du Parc



Monsieur Bailly, maire de Samer, a accueilli les participants.



Introduction par Hervé POHER, président du Parc (au moment de la Conférence territoriale – synthèse)

« Je me dois de lancer cette réunion de cogitation collective et je remercie l'assemblée d'assister à cette 1^{ère} Conférence territoriale du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

C'est une première car c'est la première fois qu'est inscrite une telle réunion dans notre charte. C'est la seule occasion pour l'ensemble des signataires de la charte de se retrouver tous ensemble. La conférence territoriale est un moment pour discuter, essayer de comprendre, échanger et voir l'avenir du Parc.

Le but de cette première réunion est de fixer l'état zéro de notre Parc, c'est-à-dire faire l'état des lieux, un diagnostic, qui permettra de juger, par la suite, de l'évolution et de l'application de la charte. Aujourd'hui, nous allons déterminer les critères, les chiffres et faire un tableau de bord, ce qui est un exercice très difficile.

Je vous remercie d'être venus et je vous demande d'avance de pardonner les imperfections de cette réunion : c'est une première. »



PREMIÈRE PARTIE : UN DISPOSITIF MULTI-PARTENARIAL DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE



Des indicateurs de réalisation et de résultat ont été définis dans la charte pour chacune des 57 mesures. Lorsque c'est pertinent, un état de référence et des objectifs cibles ont aussi été précisés. Ce dispositif d'évaluation est alimenté par les contributions de nombreux partenaires qui mènent eux-aussi, dans leurs thématiques, des inventaires et des suivis d'indicateurs. Cette première partie de la conférence territoriale a permis de constater la convergence et la complémentarité des actions menées par les uns et par les autres pour faire vivre les outils d'évaluation et la nécessaire coordination pour optimiser les échanges d'information.



L'observatoire de la biodiversité du Nord-Pas de Calais (résumé) par Jean-Marc VALET, directeur du Centre Régional de Phytosociologie et du Conservatoire Botanique de Bailleul

Les objectifs de cet observatoire sont multiples : dresser un état de la biodiversité régionale, de son évolution et des politiques publiques en sa faveur ; diffuser des indicateurs de suivi de l'évolution de la biodiversité simples et accessibles au grand public et aux décideurs publics et privés ; synthétiser et expliquer dans la mesure du possible cette évolution à partir des données collectées par les pôles du RAIN et les acteurs partenaires ; contribuer aux stratégies régionales ; communiquer, informer et valoriser l'information sur l'évolution de la biodiversité par le biais d'un site internet, de manifestations, de colloques et de conférences.

Cet observatoire fait appel à de nombreux partenaires publics, associatifs et privés dont le syndicat mixte du Parc. Le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN), qui rassemble à l'échelle régionale l'ensemble des données faune, flore et fonge, est un « partenaire » fournisseur des indicateurs naturalistes. Les indicateurs de l'observatoire sont organisés à diverses échelles administratives ou naturalistes.

En 2014, l'Observatoire a publié l'état des lieux de la biodiversité dans les territoires de SCoT réunissant et analysant divers indicateurs. Un exemple est donné sur le SCoT du Boulonnais présentant la cartographie des milieux, la richesse spécifique végétale et les statuts et menaces des plantes indigènes, les enjeux écologiques et patrimoniaux des habitats naturels. Il s'agit d'un outil qui dialogue avec les Parcs et les évaluations réalisées dans le cadre des chartes.

« On centralise l'information, on la valide scientifiquement, ensuite on la restitue à l'échelle du Parc ou des autres territoires. »



SMS : Nous avons besoin de plus d'infos sur la biodiversité.
SMS : Comment obtenir les informations concernant la biodiversité sur un EPCI ?



Le suivi des exploitations d'élevage en lien avec les mesures de la charte du Parc (résumé) par Fabrice RIQUIER, chef du département Économie des entreprises et des filières à la Chambre d'agriculture de région du Nord-Pas de Calais

En France, depuis 20 ans, le nombre de producteurs laitiers a baissé de 54% (2 à 5% /an) et le quota a été multiplié par 2,5... Le constat est le même dans la zone du Parc. On compte actuellement 565 élevages laitiers dans 135 communes du territoire, avec 45,3 vaches en moyenne et 175 millions de litres produits, soit 14 % du lait régional. On compte 818 élevages bovins en Caps et Marais d'Opale. Les structures d'exploitation sont similaires en moyenne (60-70 ha) à celles de la région, avec un nombre de vaches laitières un peu moindre mais des surfaces fourragères importantes, notamment en prairies permanentes. L'herbe est une spécificité forte du territoire : les prairies représentent 22 000 ha, soit 1/4 de la SAU (surface agricole utile).

Les systèmes fourragers sont très dépendants des conditions climatiques ; ainsi par exemple, l'année 2012 a été très difficile. Dans le Boulonnais, la surface en herbe est plus importante que la moyenne régionale. C'est un atout qu'il faut valoriser mais en étant vigilant sur les aspects économiques : pour l'instant, la marge brute des producteurs du Boulonnais est inférieure à la moyenne régionale.

De nombreuses actions partenariales engagées contribuent à la mise en œuvre de la charte et à la valorisation de l'élevage dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales : le plan carbone de la production laitière, le réseau de pousse d'herbe, les bilans fourragers, les formations en lien avec l'autonomie fourragère, le programme « Tous autour de l'herbe », les assises de l'élevage, l'organisation du travail...

« Il faut s'organiser et travailler cette spécificité du territoire qu'est l'herbe. »
« Valoriser l'herbe, oui, mais en étant vigilant sur les aspects économiques et en aidant les éleveurs à optimiser leur système pour maintenir les élevages. »



SMS : Il faut faire connaître au grand public le travail des agriculteurs locaux afin de les valoriser
SMS : Moins d'exploitations laitières mais peut-être de taille plus importante ?
SMS : Toute prairie doit-elle être cultivée ? Quid des prairies naturelles ?





L'évaluation des Scot de La Terre des 2 Caps et du Boulonnais (résumé)

par Thomas WATTEZ, responsable planification urbaine et environnement à Boulogne Développement Côte d'Opale

Le territoire des Caps et Marais d'Opale est concerné par plusieurs Scot qui sont les outils privilégiés pour définir les objectifs à courte, moyenne ou longue échéance sur le développement du territoire.

Le Scot de La Terre des 2 Caps a été approuvé le 25 juin 2010, avant l'adoption du Grenelle 2. Le comité technique resserré a choisi une double évaluation : thématique (évaluation en continu) avec 24 indicateurs, et par objectif du Scot avec 85 indicateurs. Un premier rapport d'évaluation à T+1 a été réalisé en janvier 2013.

Le Scot du Boulonnais (agglomération du Boulonnais et communauté de communes de Desvres-Samer) a été approuvé le 2 septembre 2013. 150 indicateurs ont été développés afin d'évaluer au plus près la mise en œuvre. Parallèlement, un observatoire en continu sur les principaux indicateurs du territoire a été mis en place. Même si les temporalités et les échéances réglementaires ne sont pas les mêmes, les Scots doivent être compatibles avec la charte du Parc.

« On évalue, sur la base de ces indicateurs, la validité et la pérennité du projet de manière à pouvoir donner cette information aux élus du territoire. »

SMS : Quelles sont les contributions, les liens entre les rapports d'évaluation des Scot et l'évaluation de la charte du Parc ?

SMS : Pourquoi le Scot propose aux petites communes rurales une enveloppe urbaine qui semble déjà fixée à l'avance ?



L'inventaire général du patrimoine culturel : la base de données Mérimée (résumé)

par Sophie MICHELET, chercheur de l'inventaire général du patrimoine culturel à la Région Nord-Pas de Calais

La base de données Mérimée recense tous les édifices protégés au titre des monuments historiques et toute la documentation produite par les services d'inventaire. Sur le site www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine, il est possible de faire une recherche par localisation, par type d'édifice et bien d'autres champs. La méthodologie est commune à toutes les régions de France malgré la diversité du patrimoine, de sorte à ce que chacun des chercheurs ou des citoyens puisse obtenir des réponses à ses questions sur le patrimoine bâti.

Il existe 1 949 fiches sur le Pas-de-Calais. On trouve ainsi 67 réponses sur la ville de Samer ; on trouve ainsi dans ces dossiers toutes les vues paysagères de la commune dans les années 80.

Le nouvel outil intitulé « Gertrude » dans lequel nous saisissons nos données permet de faire des dossiers électroniques beaucoup plus interactifs. Nous avons signé une convention avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pour qu'il puisse accéder à cette base de données pour y porter les informations qu'il recueille, comme l'étude en cours actuellement sur les bâtiments en torchis.

« Les inventaires participatifs peuvent être intégrés à la base de données Mérimée après un travail de relecture des services culturels. »

SMS : Quid du patrimoine humain et du savoir-faire. Y-a-t-il une base de données ?

SMS : Qui peut alimenter la base de données Mérimée ?



Évaluer le comportement écocitoyen des habitants du Parc (résumé)

par François MULET, adjoint de direction du syndicat mixte du Parc



La charte a posé le principe d'une étude sociologique pour mesurer les évolutions des comportements écocitoyens des habitants. Une étude qualitative a d'abord été menée par une quinzaine d'étudiants en Master 2 du laboratoire Territoires Villes Environnement et Sociétés de l'université de Lille 1. Les 300 questionnaires remplis au cours d'entretiens individuels ont permis d'appréhender le niveau de perception, d'implication et d'actions des habitants du Parc sur les grandes thématiques de la charte.

Il nous fallait ensuite une enquête quantitative seule capable de fournir des éléments statistiques comparables dans le temps. Le questionnaire élaboré avec le comité de pilotage a été soumis par téléphone en octobre 2014 auprès de 1006 habitants du Parc, selon les règles de l'enquête sociologique avec un très bon intervalle de confiance.

24 questions ont été posées, dont deux ouvertes. Elles permettent d'appréhender la perception de problématiques environnementales locales par les habitants, leurs pratiques environnementales, leur niveau d'information, d'engagement social et de lien social. Évidemment cette enquête était aussi l'occasion de poser quelques questions sur le Parc. En voici une : « connaissez-vous le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ? ». 47 % des habitants répondent oui, très bien, ou oui, plutôt bien.

Le niveau de connaissance semble supérieur dans les pôles ruraux secondaires et plus faible dans les villages.

La plupart des résultats ne prendront un réel intérêt que lorsque cette étude sera reproduite afin de quantifier les évolutions et de tenter d'en comprendre les origines. Tous les résultats sont accessibles sur le site Internet de l'observatoire de la charte.

« Les résultats alimentent le T0 de la charte et trouveront tout leur intérêt quand une deuxième étude mettra en valeur des évolutions. »

SMS : Il serait intéressant de faire un inventaire des ventes de pesticides dans les jardinerie et autres points de vente du territoire.



Cinq indicateurs de suivi du marais Audomarois parmi les 20 proposés pour la charte du Parc (résumé)

par Luc BARBIER, chargé de mission marais Audomarois du Parc naturel régional

Le territoire de l'Audomarois a la chance de bénéficier de la présence d'un observateur de Météo France depuis 1970, M. Plumart. La collecte de ses informations permet de mettre en évidence les tendances d'évolution et de mieux comprendre certains événements comme les montées de niveaux d'eau dans le marais. Les données collectées par M. Plumart font apparaître une hausse de la température moyenne et de la pluviométrie.

Suite à l'interdiction en 2003 des appâts empoisonnés, la lutte contre le rat musqué s'est réorganisée. Il importait de disposer d'un indicateur fiable du nombre de captures. La donnée produite annuellement sur deux périodes de collecte permet de bénéficier d'une information importante pour déclencher une alerte en cas de nécessité et mobiliser les moyens nécessaires.

En 1995, les premières synthèses spécifiques à la population reproductrice de Blongios nain ont démontré que le marais Audomarois abritait jusqu'à 5% de la population française. C'est pourquoi ce petit héron est devenu, aux côtés du Site des Caps, l'un des deux emblèmes du Parc. Toutefois, depuis 6 ans une chute spectaculaire des effectifs est constatée dont les raisons ne sont pas audomaroises mais plutôt liées à ses migrations transsahariennes. Le statut du Blongios nain ne doit en être que renforcé car la disparition de notre territoire de cette espèce emblématique constituerait une perte lourde.

Opération emblématique du Parc dès 1985 (sous d'autres formes), « Marais Propre » permet d'associer de 250 à 450 bénévoles qui collectent 10 à 13 tonnes de déchets. La présence des bénévoles est un bon indicateur de mobilisation de la population, tout comme la quantité de déchets ramassés.

L'une des grandes particularités du Marais Audomarois est d'être le seul marais maraîcher de France. Il est donc important de connaître le nombre de producteurs présents sur le marais, la quantité de légumes produite et les prix auxquels cette marchandise est vendue. Cette donnée est analysée tous les cinq ans au regard de l'évolution de l'occupation des sols du marais et du nombre de maraîchers en activité.

Une sélection de 5 indicateurs : une tendance, une problématique, un patrimoine, une implication des habitants et un indicateur de vie économique car c'est ce qui régit notre activité au quotidien.

SMS : Les productions légumières du marais sont-elles aujourd'hui viables pour les maraîchers ?



Le dispositif de suivi de la mise en œuvre de la charte et l'état zéro (résumé)

par Olivier PUTOT, directeur du Syndicat mixte du Parc naturel régional

Le classement en Parc naturel régional comporte une obligation de prévoir un dispositif de suivi de la mise en œuvre de la charte et de l'évolution du territoire. La question posée est celle de la mise en œuvre des politiques publiques et de leur efficacité. Un système d'indicateurs permettant de répondre à cette double préoccupation a été intégré à la charte. Chaque mesure comporte des indicateurs de réalisation, des indicateurs de résultat et, à chaque fois que possible, des objectifs cibles. Ces indicateurs sont alimentés par le suivi du programme d'action

du syndicat mixte, mais aussi par les suivis mis en place par les partenaires.

Le dispositif d'évaluation doit être cohérent et pérenne sur les 12 années de la charte. Si le recueil, le traitement et l'analyse des données se font en continu, les conférences territoriales permettront des restitutions thématiques. Tous les trois ans, nous examinerons ensemble l'évolution des indicateurs afin, éventuellement, de recalibrer notre programme d'action. L'évaluation à mi-parcours et en fin de parcours se feront avec un évaluateur extérieur.

Il était prévu 200 indicateurs dans la charte. La faisabilité et la disponibilité réelle des données ont ramené ce chiffre à 120, dont la moitié sont renseignés aujourd'hui pour le TO. Ainsi par exemple, l'indicateur « évolution des surfaces protégées » (cœurs de biodiversité) annonce 2,2 % du territoire pour un objectif-cible de 2,5 % ; l'indicateur « nombre d'actions de résorption de coupures de corridors écologiques » signale 36 actions menées en 2013. L'observatoire de la biodiversité du Parc est en voie de constitution en relation avec l'observatoire régional et se concentre sur quelques espèces représentatives.

D'autres indicateurs sont présentés sur les thèmes de l'agriculture, de la maîtrise de l'étalement urbain. Tous ces indicateurs sont repris dans la brochure « État zéro de la charte » remise dans les dossiers. Un site Internet spécialisé a été créé à l'adresse suivante : www.parc-opale.fr/observatoire

« Dans ce domaine comme dans d'autres, on ne peut rien faire tout seul : il faut des partenaires motivés et qui pratiquent aussi l'évaluation. »
« L'observatoire doit être un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire. »

SMS : Y-a-t-il des actions pédagogiques à venir auprès des écoles élémentaires pour faire connaître le Syndicat mixte du Parc et ses actions ?

SMS : L'objectif de développement de l'AB sur le territoire s'accompagne-t-il d'actions conjointes du Syndicat mixte du Parc et de la Chambre d'agriculture ?

DÉBAT AVEC LA SALLE

Extrait du spectacle « La criée de la rue verte » par Les Boudeuses

SMS : À quand l'indicateur d'évaluation de la charte des Boudeuses ?



DEUXIÈME PARTIE : LES COUPS DE CŒUR DU PARC



Parce que la charte du Parc est, plus encore qu'autrefois, l'expression d'un projet partagé et porté par l'ensemble de ses signataires, le deuxième temps de la cette conférence territoriale a été consacré à un coup de projecteur sur quelques actions exemplaires menées par les partenaires de la charte, avec l'accompagnement ou non du Syndicat mixte du Parc. Une

manière de rappeler que c'est chaque jour, au travers de l'ensemble de leurs actions, que les acteurs du territoire font vivre la charte du Parc.

Le programme Sésame mené par la Chambre de Métiers et de l'artisanat de région Nord-Pas-de-Calais, représentée par Céline MOREL



Le « Service aux entreprises dans l'accompagnement à la Maîtrise de l'Énergie » a pour objectif de faire participer les artisans à la lutte contre le changement climatique. Sur les deux années précédentes, environ 50 artisans sur le territoire du Parc ont été accompagnés, principalement sur l'aspect RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et les marchés publics. De plus, une évaluation sur l'ensemble des entreprises artisanales a été effectuée concernant leur consommation d'énergie et des pistes d'amélioration leur ont été proposées.



SMS : Le programme SESAME est-il toujours en cours ?

La Maison du Marais réalisée par la Communauté d'agglomération de Saint-Omer, représentée par Bertrand PETIT

La Maison du marais est la vitrine d'un territoire d'exception. C'est un équipement touristique, pédagogique et un centre de ressources qui présente toutes les facettes du Marais. Elle a déjà accueilli 15 000 visiteurs depuis son ouverture en juillet 2014. Le public a la possibilité de faire des visites dans le marais à bord d'escutes ou de bacôves à moteur électrique. L'équipement doit encore monter en puissance avec d'autres projets comme l'installation d'un jeune maraîcher ou un travail sur la préservation de bateaux anciens.



Le programme de lutte contre les inondations et le ruissellement en Vallée de la Hem mis en œuvre par le SYMVAHEM, représenté par José BOUFFART

En 2014, des travaux d'hydraulique douce ont été réalisés avec la plantation de 2,5 km de haies et 450 m de fascines. Un deuxième programme est prévu en 2015-2016. Les partenaires sont mobilisés grâce au Parc et la Chambre d'agriculture ; les agriculteurs sont aujourd'hui plus réceptifs. Il y aura aussi bientôt la mise en place du plan de gestion de la Hem pour une meilleure qualité écologique du cours d'eau.



SMS : Il faut mutualiser les bonnes idées pour aller de l'avant.

Le renouvellement du Plan de paysage du bassin carrier de Marquise, projet multi-partenarial avec l'UNICEM, représentée par Philippe LECLERCO

En 1994, fut mis en place le 1^{er} plan paysage du bassin carrier en France. C'était innovant : par le fait de prévoir cela sur 30 ans et également de faire se rencontrer des industriels, les élus des communes concernées et les services de l'État. Aujourd'hui, ce partenariat perdure de par le volet biodiversité qui vient d'être mis en place. Le souhait de l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) serait désormais que cela se décline dans d'autres régions, sachant qu'une démarche de ce type se met en place dans l'Avesnois.



Le bâtiment relais passif de Longfossé construit par la Communauté de communes de Desvres-Samer, représentée par Claude PRUDHOMME

Sur le territoire de la Communauté de communes de Desvres-Samer a été créée une pépinière d'entreprises labellisée HQE (Haute Qualité Environnementale) avec bâtiments relais passifs permettant de diviser par 5 les coûts de consommation énergétique. Cela permet aux entreprises de démontrer leur capacité à construire un bâtiment nouvelle génération et de proposer un bâtiment de haut confort, simple d'utilisation et d'un coût énergétique très faible.



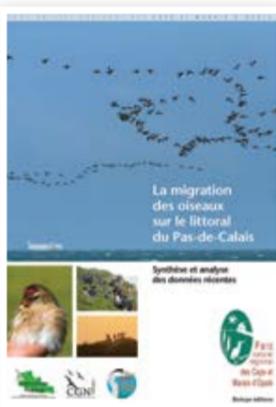


Une chaudière bois dans une exploitation agricole à Landrethun-les-Ardres, présentée par Olivier LARUE

Cette chaudière permet de chauffer le bâtiment d'élevage des veaux, mais également la maison. Le choix de se tourner vers le bois-énergie a été fait en réponse à l'augmentation du prix du gaz et pour valoriser les haies de l'exploitation. La chaudière a été subventionnée à 40 % et le dossier a été élaboré en collaboration avec le Syndicat mixte du Parc. Prochaine étape : avoir une exploitation totalement autonome en énergie au niveau électricité, peut-être par l'éolien.



SMS : Saviez-vous que 70% du bois des forêts de notre territoire part en Asie ?
À quand le retour du bois local dans nos constructions et chez nos artisans ?



Le livre sur la migration des oiseaux sur le littoral du Pas-de-Calais, présenté par Frédéric CALOIN, du bureau d'études Biotope, qui en a coordonné la rédaction.

Le but de cet ouvrage était de faire une synthèse des milliers d'heures d'observations cumulées par les naturalistes, afin de valoriser le rôle de carrefour migratoire du détroit mais aussi pour récompenser ce travail bénévole et permettre de trouver de nouveaux observateurs motivés. Suite à cet ouvrage, un séminaire avec des Anglais et des Wallons a été organisé par le Syndicat mixte du Parc à Ambleteuse pour identifier des actions communes autour du détroit du pas de Calais. Il pourra peut-être permettre d'apporter un soutien financier à quelques actions qui jusqu'à maintenant sont 100 % bénévoles.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de La Terre des 2 Caps réalisé par la Communauté de communes, représentée par Francis BOUCLET.

C'est le premier PLUI approuvé sur le territoire du Parc. Le PLUI est une mesure phare de la charte du Parc, pour laquelle La Terre des 2 Caps a montré la voie. Le PLUI n'a pas été quelque chose d'aisé car chaque commune avait son PLU ou son POS, chacun avec des règlements différents, des critères différents. Ce fut un travail laborieux de 3 ans 1/2, qui a permis aux maires de chacune des communes de travailler ensemble. La mobilisation des acteurs (Boulogne développement, DDTM...) fut très importante, au travers de comités techniques, comités de pilotage, d'ateliers villageois. On a dû intégrer la problématique de la loi littorale ; dans ce cadre nous avons réussi à laisser des espaces de « respiration » aux agriculteurs leur permettant de se diversifier.



La mise en place de l'assemblée de territoire du Parc, présentée par Claire SONZOGNI.

L'Assemblée de territoire a été instituée dans la charte pour répondre à la demande des élus que toutes les communes et les EPCI du territoire du Parc puissent se rencontrer, s'informer, échanger. La dernière Assemblée fut organisée le 16 janvier où il y a eu 4 ateliers thématiques, comme l'atelier sur les Temps d'Activité Périscolaires qui fut très sollicité. Il s'avère que les élus doivent répondre à des lois rapidement et les moyens manquent. Il y a eu beaucoup d'échanges lors de cet atelier. Chacun a pu repartir avec un petit outil utilisé dans une autre commune. Cela peut permettre aussi de mettre en place des activités périscolaires sur le thème de l'environnement. Un autre atelier était sur la gestion des terrains communaux (le zéro phyto, la gestion différenciée). On a la possibilité, nous élus, avec cette Assemblée de territoire de venir au Parc avec des sujets qui nous tiennent à cœur et de pouvoir échanger et d'avoir des réponses.



TROISIÈME PARTIE : TABLE RONDE « UNE DYNAMIQUE PARTAGÉE POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE »



Temps d'échange des signataires de la Charte avec Denis ROBIN, Préfet du Pas-de-Calais, Emmanuel CAU, Vice-président du Conseil régional représentant Daniel PERCHERON, Martial HERBERT, Vice-Président du Conseil général du Pas-de-Calais représentant Michel DAGBERT, et Dominique DUPILET, Président-Fondateur du Parc. Les signataires ont été interrogés sur le regard qu'ils portaient à cette conférence puis sur les perspectives pour le Parc.



Denis ROBIN

Pour Monsieur le Préfet, il était important d'être là. Le Parc est capital pour le département et pour son image. N'étant pas originaire du département, avant d'y être en poste il en avait une vision très déformée. Il est donc indispensable que des territoires tels que le Parc soient là pour afficher leurs spécificités et une mobilisation des acteurs pour changer l'image du Pas-de-Calais. Le Parc est un outil formidable.

De cette conférence, il retient pleins d'idées, plein d'énergie, plein de volonté, une grande unanimité. Tant mieux mais il convient de rester vigilant car le Parc est dans le début de la charte, dans la phase de l'euphorie. Il faudra durer dans le temps et garder ce projet partagé sans qu'apparaissent les contraintes. On peut citer l'exemple du classement du bassin minier au patrimoine de l'Unesco qui, passé le moment de l'euphorie, aujourd'hui entre dans une période où les contraintes s'imposent : on commence à contester un certain nombre de points qui avaient été acceptés dans la solidarité générale. Monsieur le Préfet souhaiterait qu'on ne vive pas cela dans le Parc et que cela reste un projet partagé par tout le monde.

Martial Herbert souligne qu'il faut de la diversité et de la convergence dans les analyses pour établir l'état zéro du Parc. L'évaluation n'est pas facile. On a lancé les pistes qui devraient dans les années qui viennent graduer les efforts qui sont faits. L'ensemble des coups de cœur qui ont été présentés montrent que chaque territoire a la possibilité de se montrer fort. Le Parc est un territoire d'expérimentation où nous sommes donc toujours un peu en avance, le Parc reste toujours à la pointe. Le Parc est donc un territoire un peu jaloux par certains territoires à l'intérieur du département.

Le Parc peut-il être un relais pour les politiques départementales ?

Martial Herbert répond que le Parc travaille avec un certain nombre d'outils, d'instruments du département comme Eden 62, Pas-de-Calais Tourisme... et que l'on a trouvé des synergies. Ce qui permet de montrer à Paris que l'on est sur un même front pour se défendre.

Lors de l'élaboration de la charte, la Région avait émis le souhait que l'évaluation soit renforcée. Quelle appréciation peut être portée à la vue de l'état zéro ?

Pour Emmanuel Cau, le premier constat est qu'il règne une ambiance studieuse et sereine. L'élaboration de la charte qui a été longue et pas toujours facile, explique peut-être cela. Le travail de fond a été fait. L'évaluation n'est pas pour embêter les gens, ce n'est pas quelque chose qui doit faire peur. Ce n'est pas un bulletin scolaire. Il est important que les objectifs soient atteints. Mais, il est tout aussi important de voir le chemin qui nous aura menés à l'atteinte de ces résultats. Sur un certain nombre de thématiques, de problématiques, d'enjeux très pointus (biodiversité, climat...), il y a eu une forme d'accélération du temps, on a dû s'approprier ces thématiques de manière très rapide et l'évaluation nous a donc permis de nous améliorer. L'évaluation va donc participer à pondérer tout cela, à donner à voir, à bien comprendre et à avoir au bout une charte accomplie dans les 12 ans.



Dominique Dupilet souligne que l'évolution se fait par la charte du Parc. Nous sommes à l'année zéro car tout ce qui avait été prévu est dans la charte. La question est : après la première année, est-ce que ce qui avait été inscrit dans la charte est bien ce qui a été mis en œuvre ? Il pense qu'il faudra renouveler cette conférence, la formule étant la bonne. Par contre, Dominique Dupilet souhaiterait savoir pourquoi telle personne a été invitée et pas une autre dans le cadre la conférence. Qui a sélectionné les coups de cœur ? Car selon lui, il y a eu beaucoup d'institutionnels, alors qu'il y a également des coups de cœur anonymes sur le territoire du Parc, il faut aussi les entendre.

Il faut que le Parc aborde les sujets de la charte qui sont des attentes de la population. On ne va pas faire la même chose pendant 10 ans, la population et les idées évoluent. Il rappelle qu'il y a environ 3 000 élus qui ont délibéré sur la charte. Il est important de savoir ce que ces 3 000 élus pensent de la façon dont nous travaillons. Le Président-fondateur souhaiterait que l'on dise que le Parc fait de l'aménagement du territoire en tenant compte de tous les atouts naturels dont nous sommes les détenteurs. Si le Parc ne fait pas cela, alors nous n'arriverons pas dans 10 ans à refaire voter les 3 000 élus pour approuver une nouvelle charte. Il faut que chaque conseiller municipal, après chaque réunion où il a voté les moyens qui permettent au Parc de fonctionner, puisse dire « grâce au Parc, voilà comment on a avancé ».

Dominique Dupilet désire que l'ordre du jour et l'animation de la prochaine conférence territoriale soient fixés par un petit groupe d'élus du territoire. Ce sont les élus qui ont le pouvoir.



SMS : Il faut instaurer un sentiment de fierté chez les habitants de vivre dans un parc naturel

Que conseillez-vous à ces nouveaux élus qui découvrent la dynamique Parc ?

Pour Monsieur Dupilet, la démocratie c'est le pouvoir du peuple. Il dirait à ces élus : « veillez tous les jours à ce que ce soit vous qui décidiez. Ne vous laissez pas spolier le pouvoir que la population vous a donné. Et soyez sûrs que si vous êtes en référence permanente avec le mandat qui vous a été donné, cela ira en progressant. Évidemment, vous n'aurez pas la capacité à régler tous les problèmes car vous n'avez pas la technicité : vous avez besoin d'être entourés, conseillés, mais la décision vous appartient et à vous seuls. »

Quel regard portez-vous sur la gouvernance qui est mise en œuvre sur le territoire du Parc ?

Emmanuel Cau souligne, dans le prolongement de Monsieur Dupilet, que la démocratie n'est pas que la démocratie représentative. Elle est importante, elle est le socle principal mais elle nécessite d'être améliorée et d'être étendue à des formes de participations nouvelles que l'on doit inventer. Aujourd'hui, les gens sont de plus en plus au courant, les gens sont convaincus des grands enjeux qui traversent notre société. La conférence territoriale n'est pas une forme de démocratie participative aboutie mais c'est un début. Il faut voir comment améliorer cela. Le Parc a peu de moyens pour la démocratie représentative. Il faut engager un vrai partenariat. Il faut développer la démocratie « implicite », collaborative, participative. Il faut inventer ou dépoussiérer une nouvelle forme de démocratie locale.



Emmanuel Cau

Quelles sont les perspectives qui s'offrent au Parc ?

Monsieur le Préfet rappelle que les objectifs de la charte sont à mettre en œuvre dans le cadre fixé par cette charte qui a été signée, acceptée par tout le monde.

Le rôle de l'État n'est pas de faire à la place des acteurs. L'État veille à ce que les objectifs soient bien respectés et à rappeler si besoin aux différents acteurs qu'ils sont en train de dérapier ou de perdre de vue cet objectif. Ce n'est pas figé pour 10 ans, on peut certainement trouver des marges entre nous. Mais, si l'on veut changer quelque chose par rapport à la charte initiale, il faut que tout le monde soit d'accord et unanime. Il y a derrière une procédure réglementaire extrêmement lourde. Les choses ne sont pas figées mais bien inscrites sur le territoire et pour une bonne période.

Quels sont les sujets de mobilisation à court terme ?

Monsieur le Préfet rappelle que le Conseil National de Protection de la Nature a souligné deux axes importants : la place des véhicules à moteur sur le territoire du Parc et la limitation de l'artificialisation des sols, avec un objectif fixé à 3 %, objectif ambitieux que les acteurs ont proposé et ont retenu, et qui a été validé au niveau national par la Ministre. Cela va être un sujet de discussion extrêmement fort.

« Une autre vie s'invente ici » est le slogan des Parcs naturels régionaux : quelles sont les spécificités d'un Parc naturel régional ?

Pour Emmanuel Cau, on a la chance dans les Parcs d'avoir un patrimoine naturel d'exception. Avant c'était un élément de décor, un élément esthétique. Avec le temps, c'est non seulement devenu un rempart mais, c'est surtout une vraie image à produire des biens et des services. On peut à partir de là réinventer un autre modèle d'aménagement, un autre modèle économique. Il faut jeter l'ancien modèle où l'on gaspillait, on détruisait pour faire des bénéfices à très court terme et pour peu de monde. Au Parc, nous n'avons pas tous les leviers comme la levée fiscale, mais on a des leviers pour faire corps ensemble (proximité des habitants, de nombreux partenaires). On est encore assis sur un territoire inestimable (par exemple le Grand Site des Deux-Caps). On a tous les atouts pour montrer que, malgré la crise, c'est ce trésor-là, le patrimoine naturel, qui doit être à la base de notre développement et de notre aménagement du territoire. On ne doit pas saccager ce capital pour les générations futures.



SMS : L'environnement et la biodiversité qui lui est liée est gage de l'attractivité du Parc. Cela est source de retombées économiques directes.

Que faut-il pour que ces anciens modèles soient « mis par terre » ?

Pour Dominique Dupilet, il faut tout d'abord faire de la pédagogie. Aujourd'hui, il faut se poser la question : « Est-ce que les écoles qui se trouvent sur le territoire du Parc sont bien conscientes qu'elles sont sur un territoire exceptionnel et privilégié ? » et se demander si cela est transmis aux élèves de ces écoles, en leur expliquant les enjeux que cela représente. C'est là que ça commence. Ce travail-là, il faut le faire.

Ensuite, la notion du patrimoine bâti, du patrimoine culturel architectural n'est pas assez prise en compte au Parc.

Autre notion importante : l'appartenance au Parc qui passe par la convivialité. La fête du Parc servait à cela mais, elle a été reprise par des intellos. Aujourd'hui, il faut la redonner aux gens du peuple. Il faut arrêter les expositions compliquées où l'on ne comprend rien.

La population doit s'accaparer le Parc. C'est elle qu'il faut viser lorsque l'on veut faire changer les choses. Nous ne sommes pas là pour faire plaisir à quelques-uns, mais pour faire plaisir à la grande majorité et surtout à celles et à ceux qui ne savent pas encore qu'ils habitent dans un Parc.



Martial Herbert

Qu'attendez-vous de l'outil Parc ?

Martial Herbert précise que l'on a la chance d'avoir un certain nombre d'initiatives qui existent sur un territoire relativement vaste. C'est une grande partie du département et du littoral qui est concernée.

L'image du Parc rejaille sur l'image du département du Pas-de-Calais. C'est à force de changer l'image du Parc que l'on apporte un changement à l'image du département.

Le Parc est une vitrine pour le Département. Que faire pour y contribuer davantage ?

Pour Martial Herbert, c'est de la communication. Il rappelle qu'il y a 40 ans lorsque Dominique Dupilet a dit qu'il y avait un avenir pour le tourisme dans la Région Nord-Pas de Calais, beaucoup ont ri. Finalement, on voit qu'avec de la persévérance, de la volonté, on y arrive. Le Site des Caps est un exemple qui fait avancer vers cet avenir.

En 2025, ce sera la fin de cette charte. Quels sont les points essentiels qui permettront de dire que le Parc a réussi sa charte ?

Emmanuel Cau répond que ce serait que les points considérés comme durs lors de l'élaboration de la charte soient moqués. Notamment les 3 % d'artificialisation, qui sont très ambitieux, mais peut-être que dans 12 ans, on dira : « c'était évident, c'est sûr qu'il fallait limiter ». Nous allons atteindre cet objectif et nous moquer de nous-même. Cela nous fera regarder différemment l'occupation des sols sans construire sur des terres agricoles. Une autre façon d'habiter est possible. En 2025, on se dira que 3 % d'artificialisation, c'était facile.

Qu'est-ce que le Parc peut apporter de plus ?

Pour Monsieur le Préfet, avec le Parc on demande aux acteurs d'entrer dans la logique de proposer eux-même les actions dont ils ont envie et d'imaginer eux-mêmes l'avenir de leur territoire. On aura réussi quand au bout de ces 10 années, on se dira : « Le territoire dont on dispose aujourd'hui, c'est le territoire que l'on voulait. »

Pour les 10 ans qui suivent, comme le disait Dominique Dupilet, il faut rester sur des sujets très équilibrés et pas qu'une thématique l'emporte sur toutes les autres. L'important est de se dire : « on a préservé ce qui faisait notre force. »



SMS : dans le Parc la transversalité existe

Comment vous l'imaginez ce Parc dans 20 ans ?

Dominique Dupilet rappelle que lorsqu'a été créé le premier Parc en France, c'était plutôt une réserve de chasse voulue par des élus. En 1974, ce fut la création d'ENR pour la préservation des espaces. Les choses évoluent.

En 2000, fut créé le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale qui a réuni le Boulonnais et

l'Audomarois, mais aussi d'autres communes qui voulaient y adhérer. C'est par l'exemplarité, par le travail, le chemin parcouru, que l'on arrive à faire avancer les choses, à innover. Dans 20 ans, on aura étendu les objectifs du Parc à l'ensemble de la Région Nord-Pas de Calais. Le Parc doit servir de lieu d'expérimentation -ce qui était au départ le but- et ensuite doit exporter pour qu'à la fin tout le monde partage les objectifs du Parc. Dans 20 ans, on se sera approprié des étapes qui sont aujourd'hui encore à franchir, mais qui deviendront normales, faisant partie de la nature humaine. Nous n'aurons donc plus besoin des Parcs. Alors, nous inventerons autre chose.



Dominique Dupilet



Conclusion par Hervé Poher, Président du Parc

« **M**erci de votre indulgence. Les premières fois ne sont jamais remarquables mais nous ne nous en sommes pas mal sortis. Cette 1^{ère} conférence territoriale fut, comme l'ont souligné Monsieur le Préfet et Emmanuel Cau, sereine. C'est certainement l'état de grâce dû au passage de la campagne électorale pour l'approbation de la charte par tous.

On a parlé environnement, agriculture, urbanisme, patrimoine culturel, sociologie, éducation, aménagement du territoire, tourisme, lutte contre les inondations, plan de paysage, bâtiments HQE, documents d'urbanisme.

Il faut souligner la réussite du Plan carrier et remercier les élus moteurs de ce projet.

Lors des réunions pour la validation de la charte, le sujet du taux d'artificialisation des sols a été relativement bien compris dans les communes. Les gens s'aperçoivent qu'il faut évoluer. Il s'avère que le Parc des Caps et Marais d'Opale est le Parc qui a consommé le plus de terres agricoles en 10 ans. Cela ne peut pas durer.

Je retiens également qu'il faut faire de la sensibilisation, de l'éducation et évoluer. »



Hervé Poher

Monsieur le Président remercie l'assemblée et toute l'équipe du Parc pour l'organisation.

Il rappelle qu'il y aura une Conférence tous les ans, pour faire le point et que, si les choses ne vont pas, il faudra avoir le courage de redresser la barre et de dire certaines vérités.

« Quand on se veut territoire d'exemplarité et d'excellence, il faut parfois se forcer et se faire mal ».

ANNEXE 1 : liste des présents

Étaient présents : Dorine ALLART (Conseil Général) - Jean-Marie ALLOUCHERY (Maire d'Alquines) - Jean-Luc BACLEZ (Délégué de Bazinghen) - André BAHEUX (Maire de Longueville) - Jackie BAHEUX (Délégué de Longueville) - Claude BAILLY (Maire/délégué de Samer) - Vincent BASTIEN (Directeur Maison du Département Wimille) - Patrick BEDAGUE (Maire/délégué de Tilques) - Alain BERNARDY (Délégué de Lacres) - Mathieu BERTIN (Délégué de Bournonville) - Didier BOCQUET (Délégué de Quercamps) - Émile BOUCHEZ (Délégué d'Hesdigneul les Boulogne) - Francis BOUCLET (Président EPCI/Maire St Inglevert/Délégué EPCI) - José BOUFFART (Maire/délégué d'Audrehem/SYMAHEM) - Agnès BOUTEL (Directrice SMAGE Aa) - Marc BOUTROY (Maire d'Escalles) - Frédéric BRIOIS (Délégué Pernes-lès-Boulogne) - Hervé BROUART (Maire/délégué de Nabringhen) - Frédéric CALOIN (Cap Ornis baguage) - Juliette CAPPEL (Conseil régional) - Roger CARTIAUX (Délégué de Vaudringhem) - Emmanuel CAU (Conseil régional) - Thierry CAZIN (représentant le Maire de Colombert) - Sonia CAZIN (Longueville) - Philippe CLABAUT (Maire/délégué de Selles) - Michel COSTA (Délégué de Beuvrequen) - Sébastien COUSIN (Maire de Tingry) - Philippe COZETTE (Délégué de Peuplingues) - Lionel CRENLEUX (Délégué de Clerques) - Bernard DAUDENTHUN (Délégué de Wierre Effroy) - Michel DEBUYSER (CSE Nord-Pas-de-Calais) - Julien DELANNOY (Maire/délégué de Wavrans sur l'Aa) - Catherine DELEPOUVE (Déléguée de Blendecques) - Bruno DEMILLY (Maire/délégué de Campagne-les-Guines) - Laurent DENIS (Maire/délégué d'Éperlecques) - Kaddour-Jean DERRAR (Maire/délégué de Condette/délégué EPCI) - Mathieu DEWAS (DDTM) - Philippe DIEUDONNE (Sous-préfet de Boulogne-sur-mer) - Xavier DOUARD (EDEN 62) - Nicole DOYER (Déléguée de Tournehem-sur-la-Hem) - Dominique DUPILET (Président Fondateur/délégué du Conseil général) - Jean-Pierre DUSSAUSOY (Délégué de Réty) - Alain FAIEULLE (Délégué de Maninghen-Henne) - Sylvie FERREY (Conseil régional) - Joël FERNAGUT (Délégué de Wimereux) - Guy FEUTRY (Maire/délégué de Nesles) - Richard GOSSE (Président EPCI/délégué EPCI) - Chantal GOTTINIAUX (Déléguée de Moule) - Francis GRANDERIE (Maire/délégué de Verlincthun) - Michel HANQUEZ (Délégué de Quesques) - Martial HERBERT (Délégué Conseil général) - Aimé HERDUIN (Maire/délégué de Carly) - Jean-Claude HIRAUT (Maire de Tournehem-sur-la-Hem) - Jean-Luc HOCHART (Maire/délégué de Wismes/délégué EPCI) - Diana HOUNSLOW (Pas-de-Calais Tourisme) - Didier HUART (Société Mycologique) - Yves LAFONTAN (Délégué Le West) - Olivier LARUE (Agriculteur à Landrethun-les-Ardres) - Philippe LECLERCQ (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) - Jean-Paul LELEU (Délégué de Landrethun-les-Ardres) - Christian LEROY (Président EPCI/Maire/délégué d'Escoeuilles) - Francis LEROY (Délégué de Leulinghen-Bernes) - Bruno LESAFFRE (DDTM Boulogne) - Marie-Paule LHERMITTE (Maire de Bouvelinghem) - Michel LHEUREUX (Maire/délégué de Boisdillinghem) - Monsieur le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage d'Arras - Nathalie LHOMME (déléguée d'Andres) - Philippe LONGAVESNE (Délégué de St Martin-Choquel) - Sophie LUCHIER (Conseil régional) - Brigitte MARION (Déléguée de Wissant) - Dominique MARQUIS (Maire de Nieurlet/délégué EPCI) - Lucien MELIN (Délégué de Bouquehault) - Céline MOREL (Chambre de métiers et d'artisanat de Région) - Jean-Paul MORTREUX (Conseil général) - Jean MOUCHON (Délégué d'Hervelinghen) - David MOULIN (Espaces Naturels Régionaux) - Loïc OBLED (Conservatoire du littoral) - Francis PAQUES (Délégué d'Equihen-Plage) - Bertrand PETIT (Maire St Martin-au-Laërt/délégué EPCI/ADRT/SMLA) - Daniel PIQUET (Délégué EPCI) - Claude PRUDHOMME (Président EPCI/Maire Crémarest/CAUE) - Christian PRUVOST (Délégué d'Henneveux) - Philippe QUESTE (Pays d'Art et d'histoire St Omer) - Dominique REMBOTTE (Déléguée Conseil régional) - Fabrice RIQUET (Chambre d'Agriculture de Région) - Bernard RIVENET (Délégué de Guines) - Jacques RIVENET (Délégué de St-Étienne-au-Mont) - Denis ROBIN (Préfet du Pas-de-Calais) - Paul SAINT MAXENT (Maire de Quesques) - Vincent SANTUNE (Conservatoire des espaces naturels) - Jean-Noël SAUSSOL (DREAL) - Michel SERGENT (Délégué EPCI) - Claire SONZOGNI (Déléguée EPCI) - Nathalie TELLIER (Maire d'Hardinghen) - Alain TERNISIEN (Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale) - Jean-Louis THOMAS (Espaces Naturels Régionaux) - Bernard TRIQUET (Délégué d'Isques) - Jean-Marc VALET (Conservatoire botanique national Bailleul) - Claude VASSEUR (Délégué d'Alquines) - Claudine VEILLAT (Déléguée de Tingry) - Régis VERBEKE (Délégué de Nieurlet) - Claude VEILLARD (Délégué de Houlle) - Marie-Philippe WHITMAN (Fondation du Patrimoine) - Pierre WASSELIN (Chambre de métiers et d'artisanat de Région) - Éric YVART (Délégué de St-Martin-au-Laërt) - Antoine VERCROY (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de St Omer) - Thomas WATTEZ (Boulogne Développement Cote d'Opale) - Pierre ZAROW (Direction Interrégionale des Routes Nord) - Soit 106 présents

S'étaient excusés : Rachid BEN AMOR (Maire de Blendecques) - Érick CHARTON (Président PNR Scarpe Éscout) - Estelle CHEVILLARD (Agence de l'Eau) - André CORDIER (Maire de Quelmes) - Michel LEFAIT (Délégué Conseil général) - Daniel PERCHERON (Président Conseil régional) - Caroline SAUDEMONT (Maire d'Arques) - Régine SPLINGARD (Présidente Comité Régional Tourisme) - Francis MERLIN (Délégué de Rinxent) - Damien VITRY (Délégué d'Offrethun)

Participaient également à la réunion : Le personnel du Parc naturel régional

ANNEXE 2 : résultats du questionnaire d'évaluation de la conférence territoriale

Un questionnaire d'évaluation figurait dans le dossier des participants. 37 réponses ont été collectées.

QUESTION D'ORGANISATION

La durée totale de la conférence	parfait 24 (65 %)	trop long 10 (27%)	trop court 0
Le rythme de la conférence	agréable 31 (84%)	trop rapide 3 (8%)	trop lent 0

Autres remarques sur l'organisation :

- > Excellent timing respecté
- > À renouveler une fois par an avec des thèmes différents. Par exemple : préserver, oui, mais il faut en vivre
- > L'État (et notamment, la DDTM) est, comme toujours, le grand absent de la valorisation collective !
Le PNR considère-t-il que la DDTM n'existe pas ?
- > Rien à dire très bien
- > Plus d'exemples où le PNR est intervenu en soutien aux élus, pour les habitants
- > Une intervention d'habitants ? Des expériences d'élus ?
- > Les Boudeuses bienvenues mais trop longues
- > Superbe équipement pas si loin de l'Audomarois

QUESTION DE FOND

De manière générale, les sujets abordés vous ont paru	passionnants 4 (11%)	intéressants 30 (81%)	ennuyeux 1 (3%)
La valorisation des partenaires qui contribuent à la charte était...	très bien 27 (73%)	discrète 6 (16%)	insuffisante 0
Les dispositifs d'évaluation vous semblent...	indispensables 22 (59%)	obligatoires 13 (35%)	inutiles 1 (3%)
Avez-vous perçu que le Parc est un projet mis en œuvre par tous les signataires de la charte ?	oui fortement 23 (62%)	un peu 13 (35%)	non pas vraiment 0
Pour vous, cette conférence a été...	très utile 11 (30%)	utile 25 (68%)	peu utile 0
Vous repartez avec le sentiment d'être...	plus concerné 11 (30%)	mieux informé 26 (70%)	sans réel bénéfice 0

Vos propositions pour une prochaine Conférence territoriale ?

- > Prise en compte de la charte dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI), la vie des habitants
- > Le Parc et l'éducation à l'écocitoyenneté. Le Parc et la pédagogie. Actions du Parc en direction des enseignants. Les élèves et le Parc. Les enseignants, les programmes scolaires et le Parc
- > Ce serait bien de faire une réunion participative
- > Des travaux de groupe qui nécessitent du temps
- > Renforcer les liens entre les orientations et mesures de la charte du Parc, les dispositifs de suivi et les coups de cœur. Faire le lien sans rappel n'est pas évident.
- > Axer davantage sur l'évaluation

QUESTION D'ANIMATION

L'animation générale de la conférence	dynamique et facilitante 31 (84%)	bien sans plus 6 (16%)	pas très satisfaisante 0
Le petit spectacle récréatif	génial ! à reproduire 16 (43%)	amusant 20 (54%)	mal approprié 1 (3%)
Les commentaires par SMS	sympathique ! 24 (65%)	ne me semble pas utile 8 (22%)	je n'avais pas de tél. portable 3 (8%)

Autres remarques et propositions sur l'animation et la participation :

- > Pas de réponse aux SMS
- > SMS : c'est un peu pipeau
- > Très bien les Boudeuses
- > Animation : bravo ! Mais durée trop longue
- > A nuancer : c'était très « bisounours » « tout le monde il est beau »
- > Chapeau à l'animateur
- > J'aime le Parc
- > Recevoir par mail les 5 ateliers mis en place le 16 janvier 2015. Merci à tous
- > Interactivité insuffisante
- > SMS sympathique mais pas répondu à toutes les questions. C'est vrai qu'il faut respecter le temps

Actes de la première Conférence territoriale du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale lundi 26 janvier 2015 à Samer

Extrait de la charte 2013-2025 du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :

« La conférence territoriale a pour objet d'anticiper, de suivre et d'analyser les politiques publiques mobilisées pour mettre en œuvre la charte du Parc et atteindre ses objectifs.

La conférence territoriale constitue le lieu de la mobilisation des signataires et de la coordination des actions inscrites dans la charte du Parc.

Elle examine les difficultés rencontrées dans le déploiement des orientations et des mesures, et propose des solutions pour les résoudre, le cas échéant par l'adaptation des politiques ou le soutien à des expérimentations.

Elle évalue l'impact des actions conduites par les différents animateurs des mesures de la charte et souligne les avancées réalisées.

(...)

La conférence territoriale est réunie chaque année, à l'initiative du président du Syndicat mixte du Parc, qui en assure l'animation. (...) »

La première conférence territoriale du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est réunie le 26 janvier 2015 à Samer. Cette brochure en constitue les actes.

ILS CONSTRUISENT CHAQUE JOUR LE PARC :

154 communes : Acquin-Westbécourt - Afferingues - Alembon - Alincthun - Alquines - Ambleteuse - Andres - Arques - Audembert - Audinghen Audrehem - Audresselles - Baincthun - Bainghen - Balinghem - Bayenghem les-Seninghem - Bayenghem-lez-Eperlecques - Bazinghen Bellebrune - Belle-et-Houllefort - Beuvreque - Blendecques Bléquin - Boisdillinghem - Bonningues-les-Ardres - Bouquehault - Bournonville Boursin - Bouvelinghem - Brunembert Caffiers - Campagne-les-Guînes - Carly - Clairmarais - Clerques - Cléty - Colombert - Condette Conteville-lez-Boulogne - Coulomby - Courset - Crémarest - Dannes - Desvres - Dohem - Doudeauville - Echinghen - Elnes - Eperlecques Equihen-Plage - Escalles - Escœuilles - Esquerdes - Ferques - Fiennes - Guînes - Halinghen - Hallines - Hardinghen - Haut-Loquin - Helfaut Henneveux - Herbinghen - Hermelinghen - Hervelinghen - Hesdigneul-les-Boulogne - Hesdin-l'Abbé - Hocquinghen - Houille - Isques - Journy La Capelle-les-Boulogne - Lacres - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lez-Ardres - Le Wast - Ledingham - Leubringhen - Leulinghem-les-Estrethem Leulinghen-Bernes - Licques - Longfossé - Longuenesse - Longueville - Lottinghen - Lumbres - Maninghen-Henne - Marquise - Menneville - Mentque-Nortbécourt - Moringhen - Moule - Nabringhen - Nesles - Neufchâtel-Hardelot - Nielles-les-Bléquin - Nieurlet - Noordpeene - Nordausques Nortleulinghem - Offrethun - Ouve-Wirquin - Pernes-lez-Boulogne - Pihem - Pittefaux - Polincove - Quelmes - Quercamps - Quesques Questrecques - Rebergues - Recques-sur-Hem - Remilly-Wirquin - Réty - Rinxent - Rodelinghem - Ruminghen - Saint-Étienne-au-Mont Saint-Inglevert - Saint-Martin-au-Laërt - Saint-Martin-Choquel - Saint-Omer - Salperwick - Samer - Sangatte - Sanghen - Selles - Seninghem Senlecques - Serques - Setques - Tardinghen - Tatinghen - Tilques - Tingry - Tournehem-sur-la-Hem - Vaudringhen - Verlinghen Vieil-Moutier - Wacquinghen - Watten - Wavrans-sur-l'Aa - Wierre-au-Bois - Wierre-Effroy - Wimereux - Wimille - Wirwignes - Wismes - Wisques Wissant - Wizernes - Zouafques - Zudausques

11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

Communauté d'agglomération Cap Calais Terre d'Opale
Communauté d'agglomération de Saint-Omer
Communauté d'agglomération du Boulonnais*
Communauté de communes de Desvres-Samer
Communauté de communes de Flandre Intérieure*
Communauté de communes de la Région d'Audruicq
Communauté de communes de la Terre des 2 Caps
Communauté de communes des Hauts de Flandre
Communauté de communes des Trois-Pays
Communauté de communes du Pays de Lumbres
Communauté de communes du Sud-Ouest du Calaisis

4 organismes consulaires :

Chambre d'Agriculture de région Nord-Pas de Calais
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale
Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Nord-Pas de Calais

4 communes sont associées :

Ardres
Campagne-les-Wardrecques
Peuplingues
Wardrecques



Le Département du Pas-de-Calais

Le Département du Nord*

La Région Nord-Pas de Calais

Tous les organismes et collectivités ci-dessus ont approuvé la charte du Parc. Ceux qui sont marqués d'un astérisque * ont approuvé la charte mais n'adhèrent pas au syndicat mixte du Parc.

Maisons du Parc :

> Manoir du Huisbois, Le Wast
> Maison du Marais, Saint-Martin-au-Laërt
adresse postale : BP 22, 62142 LE WAST
Tél 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr
Facebook : Parc Opale
Twitter : Parcopale



Une autre vie s'invente ici

